

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

29 SEPTEMBRE 2026

PÉTITION

pour la création d'une zone résidentielle au niveau de la rue Sur Rôpâ et de la rue Darimont *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire,
de la mobilité et des pouvoirs locaux

par

M. J.-P. Bastin et Mme Hanus

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Échange de vues.....	3
IV. Conclusions.....	4
V. Rapport.....	4
VI. Annexe	5

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : parlwal.be/wuZ7c.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux s'est réunie afin d'examiner la pétition pour la création d'une zone résidentielle au niveau de la rue Sur Rôpâ et de la rue Darimont.

I. RÉSUMÉ

La pétition (annexe) déposée par Mme Franck vise à demander la création d'une zone résidentielle au niveau de la rue Sur Rôpâ et de la rue Darimont (Clavier).

Après avoir pris connaissance de la pétition, la Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant qu'il s'agit d'une voirie communale.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

II. PROCÉDURE

En date du 7 avril 2025, Mme Franck a introduit une pétition sur le site web du Parlement de Wallonie en application du droit ouvert par l'article 127 du Règlement.

La pétition a été clôturée le 31 juillet 2026 et a recueilli 9 signatures.

Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée en Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux le 2 septembre 2026.

Elle a été examinée lors de la réunion de la Commission du 29 septembre 2026, date à laquelle les conclusions ont été adoptées par la Commission.

Ont participé aux travaux : MM. J.-P. Bastin (Rapporteur), Chintinne, Crampont, Dewez, Mmes Fafchamps (Présidente), Hanus (Rapporteuse), M. Lefèvre.

Ont assisté aux travaux : M. Hazée.
M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux

III. ÉCHANGE DE VUES

M. le Ministre fait observer qu'il s'agit d'une voirie communale et signale avoir pris contact avec les autorités communales. Il suggère que les pétitionnaires

prennent contact avec le service d'urbanisme de la Commune de Clavier.

IV. CONCLUSIONS

La Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux a pris connaissance de la pétition déposée par Mme Franck pour la création d'une zone résidentielle au niveau de la rue Sur Rôpâ et de la rue Darimont.

La Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes :

Considérant qu'il s'agit d'une voirie communale.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,

J.-P. BASTIN

M. HANUS

La Présidente,

S. FAFCHAMPS

PÉTITION
REÇUE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 127 DU RÈGLEMENT

Concerne : Pétition pour la création d'une zone résidentielle au niveau de la rue Sur Rôpâ et de la rue Darimont

Bonjour à tous.

J'habite à Terwagne, plus précisément rue Sur Rôpâ. Notre rue est une rue assez calme où il y a des enfants (plusieurs maintenant), beaucoup de chats et des chiens. Notre rue est très peu concernée par le trafic de transit en général. Malheureusement, nous constatons avec inquiétude que beaucoup de véhicules y circulent de manière complètement imprudente. La visibilité dans notre rue n'est pas dégagée, de plus, nous n'avons pas de trottoir donc tous les piétons se retrouvent contraints à marcher sur la route donc pas en totale sécurité.

Je tiens à souligner que nous avons des animaux, des enfants et des voitures qui peuvent à tout moment se faire percuter par des automobilistes imprudents qui roulent souvent beaucoup trop vite.

La démographie de notre rue et notre village a augmenté depuis ces 5 dernières années et je m'inquiète tous les jours qu'un drame ne survienne avec les enfants ou même les animaux.

Je suis donc déterminée à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour créer une zone résidentielle autour de notre petit pré, au cœur de notre village. Elle reprendrait la rue Sur Rôpâ et la rue Darimont si cela est possible.

Petite explication d'une zone résidentielle : la zone résidentielle désigne une zone urbaine appartenant à un quartier où l'habitat est la fonction prépondérante et où l'espace public est conçu pour être partagé dans la perspective d'une véritable coexistence des différentes catégories d'usagers. Les piétons y sont prioritaires et les jeux d'enfants autorisés. La vitesse maximale a vocation à être limitée à 20 km/h, mais ne l'est pas systématiquement au départ.

Pétition reçue le : 07/04/2025

Auteur : Charlotte FRANCK